



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

17 AOUT 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



20097282

N° d'entreprise : 0403 022 231

Nom

(en entier) : La Maison des Syndicats

(en abrégé) : MS

Forme légale : scrl

Adresse complète du siège : rue Haute 42 à 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : démission et nomination administrateurs et renouvellement mandat du
commissaire (AG DU 30 JUIN 2020)

A l'assemblée générale du 30 juin 2020, il a été acté :

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31/12/2019 et donne décharge aux administrateurs pour leur gestion.

Thierry Bodson est élu Administrateur et Président de la Maison des Syndicats, il remplace Robert Vertenuel qui démissionne en tant qu'administrateur et président.

L'assemblée générale remercie Erwin De Deyn, accepte sa démission en tant qu'administrateur et vice-président et nomme à sa place Myriam Delmée en qualité d'administrateur et vice-présidente.

L'assemblée générale nomme Kristel Debacker comme Administrateur – secrétaire.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit :

En tant que Président : Thierry BODSON, Rue du Bois Planté 8, 4217 HERON

En qualité de Vice-Présidente : Myriam DELMEE, rue Georges Cordier 18, 7300 BOUSSU

En tant que Administrateur-Secrétaire : Kristel DEBACKER, Léon Gillardlaan, 25 à 1731 ZELLIK

En tant qu'administrateurs : Werner.VAN HEETVELDE, Steltloperstraat, 11 à 9000 GENT

Michel MEYER, rue de Mesnil, 45 à 5543 HEER

Alain .DETEMMERMAN, Vlierstraat, (MEL), 14 à 9120 BEVEREN

Miranda ULENS, Wandelaarstraat 6, bus 0.4, 3080 TERVUREN

Georges DE BATSELIER, Zeedijk (Kok), 20/0601 à 8670 KOKSIJDE

et Hlilal SOR, rue Sainte Victoire (H) , 48 à 7301 BOUSSU

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire, PwC Reviseurs d'entreprises SRL représenté par Patrick Cammarata, pour 3 ans, soit pour le contrôle des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022, pour des émoluments annuels indexés de 4.300,00 € hors TVA. C'est ainsi que le prochain renouvellement devrait intervenir lors de l'Assemblée générale appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2022, soit, en toute logique, en juin 2023.

Thierry BODSON
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).